Nations Unies A/68/PV.109

Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

109e séance plénière
Lundi 15 septembre 2014, à 15 heures
New York

Président : M. Ashe . . . . . (Antigua-et-Barbuda)

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 7 de l'ordre du jour (*suite*)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président (*parle en anglais*) : J'appelle maintenant l'attention de l'Assemblée générale sur le projet de résolution A/68/L.62, distribué au titre du point 19 a) de l'ordre du jour intitulé « Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable ».

Les membres se souviendront qu'à sa 2e séance plénière, le 20 septembre 2013, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point 19 a) de l'ordre du jour à la Deuxième Commission. Afin de permettre à l'Assemblée générale de se prononcer rapidement sur ce document, puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite examiner le point 19 a) de l'ordre du jour directement en séance plénière et passer immédiatement à son examen?

Il en est ainsi décidé.

Point 19 de l'ordre du jour (*suite*)

Développement durable

a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

Projet de résolution (A/68/L.62)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/68/L.62, intitulé « Quatre dialogues structurés d'une journée sur différentes formules permettant de créer un mécanisme qui favoriserait la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution?

Le projet de résolution A/68/L.62 est adopté (résolution 68/310).

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux délégations qui souhaitent faire une déclaration.

Je donne la parole à l'observateur de l'Union européenne.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506. Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org).

14-53449(F)

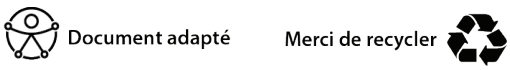

M. Poulsen (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

Nous tenons d'abord à remercier nos deux modérateurs, les Ambassadeurs Seger et de Aguiar Patriota, des efforts inlassables qu'ils ont déployés afin de faire avancer les dialogues structurés sur différentes formules permettant de créer un mécanisme de nature à favoriser la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement. Nous prenons note du rapport du Secrétaire général sur les dialogues structurés (A/68/310) qui, dans ses recommandations pour les prochaines étapes, met en exergue trois fonctions pour ce mécanisme de facilitation technologique : le recensement des mécanismes, cadres et processus existant déjà et susceptibles de favoriser les technologies propres et respectueuses de l'environnement, au moyen de la création d'une plateforme en ligne d'échange de connaissances; l'amélioration de la cohérence du travail entre institutions en matière de facilitation technologique grâce à une meilleure coordination; et un accent supplémentaire sur l'évaluation des besoins technologiques et le renforcement des capacités technologiques.

Bien que nous ne soyons pas nécessairement d'accord avec tous les détails contenus dans ces descriptifs, nous reconnaissons que les dialogues ont permis effectivement de faire ressortir que ces trois fonctions correspondaient à d'importantes lacunes, et que les États Membres partageaient généralement le sentiment que remédier à ces lacunes permettrait de promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion des technologies propres et respectueuses de l'environnement. Nous estimons donc qu'un développement plus approfondi de ces fonctions doit être au cœur de nos futures discussions sur les questions technologiques. À l'inverse, même si nous restons disposés à examiner de nouvelles idées et propositions, nous pensons qu'il ne faut pas consacrer plus de temps à discuter des éléments sur lesquels on a pu voir clairement dans les dialogues structurés qu'aucun consensus n'était en voie de se faire.

Mme Onishi (Japon) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait tout d'abord remercier le Représentant permanent de la Suisse, M. Seger, et le Représentant permanent adjoint du Brésil, M. de Aguiar Patriota, ainsi que leur équipe du travail très important qu'ils ont accompli, aussi bien en tant que modérateurs des quatre dialogues structurés d'une journée sur différentes formules permettant de créer un mécanisme qui favoriserait la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement, qu'en tant que facilitateurs de la résolution 68/310 qui vient d'être adoptée.

Le Japon fait partie des pays désireux de partager leurs connaissances et leurs technologies avec la communauté internationale. Nous sommes très fiers des nombreuses contributions que nous avons apportées au monde dans ce domaine au cours des dernières décennies. Nous sommes pleinement conscients que, sans technologie, il serait impossible de connaître le moindre développement dans quelque pays que ce soit. Cependant, nous continuons de penser que la création d'un nouveau mécanisme au sein de l'ONU n'est ni la meilleure ni la plus pertinente des solutions pour la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies.

La principale conclusion que nous tirons de ces dialogues est qu'il importe de créer un environnement propre à favoriser la participation du secteur privé, qui est le principal concepteur et propriétaire de technologies. Cet environnement doit comprendre un solide cadre réglementaire et politique dans les pays bénéficiaires, notamment dans le domaine de la protection des droits de propriété intellectuelle, afin d'encourager le secteur privé à continuer d'innover toujours plus en matière de nouvelles technologies. Sur la base de cette idée fondamentale, ma délégation est prête à poursuivre les discussions sur la meilleure façon de traiter cet important sujet à la prochaine session de l'Assemblée générale.

M. Mukerji (Inde) (*parle en anglais*) : Ma délégation se joint à tous ceux qui ont félicité les Ambassadeurs de la Suisse, M. Seger, et du Brésil, M. de Aguiar Patriota, du rôle exemplaire qui a été le leur en tant que facilitateurs de la résolution 68/310 que nous venons d'adopter aujourd'hui.

Nous félicitons l'Assemblée générale d'avoir adopté par consensus la résolution 68/310 sur la tenue de dialogues structurés sur différentes formules permettant de créer un mécanisme qui favoriserait la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres et

respectueuses de l'environnement. En adoptant cette résolution, l'Assemblée crée un mandat pour la poursuite d'un dialogue utile sur la question de la coopération en matière de technologie, et le relie à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015. Nous nous en félicitons, d'autant plus que, selon nous, le mandat défini par la résolution 68/210 n'est toujours pas rempli.

La résolution que nous avons adoptée aujourd'hui prévoit de poursuivre le dialogue sur la base des recommandations formulées par le Président de l'Assemblée générale à l'issue des quatre dialogues structurés convoqués durant la soixante-huitième session. Cependant, il est clair que tant le résumé présenté par les personnes ayant animé ces dialogues que les recommandations du Président de l'Assemblée générale se fondent sur les discussions tenues à ce sujet tout au long des deux dernières années. De fait, il est tout à fait naturel de considérer que les débats ayant eu lieu jusqu'à présent sur cette question font partie intégrante d'un processus global dont le point de départ est le mandat confié par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), y compris les deux rapports du Secrétaire général (A/67/348 et A/68/310), qui recommandent sans équivoque la mise en place d'un tel mécanisme, la tenue de discussions dans le cadre des ateliers organisés durant la soixante-septième session et, bien sûr, les quatre dialogues structurés convoqués pendant la session en cours. Dans le contexte de nos efforts pour parvenir à une conclusion sur cette question durant la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, nous partons du principe que nos délibérations se fonderont sur l'ensemble des contributions fournies et des processus mis en place depuis Rio+20.

La délégation indienne a toujours affirmé que sans une coopération internationale pour le transfert et la diffusion des technologies, parvenir au développement durable à l'échelle mondiale restera un mirage. La nature mondiale des problèmes auxquels nous sommes confrontés fait qu'il est impératif que l'approche visant à considérer les ressources mondiales comme un bien commun s'accompagne d'une approche tout aussi constructive en matière de coopération technologique. Alors que la communauté internationale se lance dans un exercice inédit visant à traduire le discours normatif sur les moyens de parvenir au développement durable en engagements réalistes grâce à des objectifs de développement durable, il est capital que les discussions sur le transfert des technologies et la coopération ne s'éternisent pas et aboutissent à des résultats concrets et orientés vers l'action.

Vous pouvez, Monsieur le Président, compter sur l'engagement actif et constructif de la délégation indienne sur cette question durant les prochains mois. Nous estimons qu'un résultat concret, revêtant la forme d'un mécanisme de facilitation, sur la question de la coopération en matière de technologies est un élément indispensable au succès des négociations sur le programme de développement pour l'après-2015.

M. Percaya (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour exprimer toute la reconnaissance de ma délégation à l'Ambassadeur Paul Seger, Représentant permanent de la Suisse, et à l'Ambassadeur Guilherme de Aguiar Patriota, Représentant permanent adjoint du Brésil, pour la compétence avec laquelle ils ont animé la série de dialogues structurés.

Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (résolution 66/288, annexe) reconnaît que les technologies sont l'un des principaux moyens de mise en œuvre du développement durable, au même titre que le domaine financier, le renforcement des capacités et le commerce. Nous accueillons donc avec satisfaction le rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable (A/68/970), qui affirme que les technologies sont un moyen vital de mise en œuvre du développement durable à l'échelle mondiale. Elles sont capitales pour surmonter les obstacles à l'expansion et à la croissance économiques, en particulier dans les pays en développement. Les technologies permettent également d'atteindre des objectifs de développement spécifiques en suivant une démarche plus durable en matière de développement.

En dépit de cet impératif, les pays en développement continuent de se heurter à des problèmes majeurs pour accroître l'utilisation des technologies. Je me félicite que la question des technologies dans le contexte du développement durable ait fait l'objet d'un débat spécifique à l'Assemblée générale. Les quatre dialogues structurés nous donnent un bon aperçu de l'ensemble des possibilités concernant la création d'un mécanisme de facilitation technologique. Néanmoins, nous comprenons, d'après le résumé des dialogues que nous ont présenté les facilitateurs, qu'il est nécessaire de poursuivre le débat et que ces facilitateurs recommandent d'organiser de nouvelles discussions durant la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, en s'appuyant

sur un certain nombre de fonctions et d'éléments relatifs à la facilitation technologique.

À cet égard, l'Indonésie accueille favorablement les recommandations formulées dans la résolution 68/310 et espère que ce processus aboutira, au cours de la soixante-neuvième session, à la création d'un mécanisme des Nations Unies ayant vocation à favoriser la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015. À cette fin, l'Indonésie est disposée à appuyer ce processus de manière constructive.

Mme Robl (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les quatre dialogues structurés sur différentes formules permettant de créer un mécanisme ayant vocation à favoriser la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement ont confirmé une nouvelle fois l'importance des technologies pour le développement et fait surgir une série d'idées concernant les prochaines mesures à prendre. Ma délégation remercie sincèrement tous ceux qui ont contribué à faire de ces dialogues des débats productifs. Dans le même temps, nous estimons qu'il reste beaucoup à faire.

Selon nous, il est crucial d'envisager cette question sous un angle plus large, sans se limiter à la question du transfert de technologie, et d'examiner les facteurs qui favorisent et alimentent les avancées de l'innovation et des applications technologiques. Cela suppose nécessairement d'évaluer les conditions institutionnelles qui favorisent l'innovation, l'adaptation et la diffusion des technologies, mais aussi les besoins en capital humain pour approfondir les connaissances et les compétences. Pour cela, il faut envisager diverses formes de coopération internationale en matière de développement, en mettant l'accent sur la recherche de solutions. Par conséquent, le problème touche aussi aux questions de l'investissement, de l'entrepreneuriat, du renforcement des capacités, des sciences, des technologies, de l'ingénierie et de l'enseignement des mathématiques, en particulier pour les femmes, et appelle la mise en place de cadres politiques et réglementaires favorables, en particulier en ce qui concerne la propriété intellectuelle. Les travaux effectués en matière de transfert des technologies peuvent constituer le point de départ d'un exercice qui reste nécessaire à nos yeux, à savoir une analyse indépendante et plus approfondie effectuée avec la diligence voulue, et une représentation plus large et une meilleure compréhension des vues du secteur privé, qui est, à nos yeux, à la fois un moteur et un appui capital en matière d'innovation, de recherche et de commercialisation des nouvelles technologies.

Les États-Unis estiment également qu'outre la nécessité de se préparer à l'incorporation et à l'adoption de nouvelles technologies, les pays récepteurs doivent mettre en place des régimes juridiques solides pour protéger les innovations. Cela suppose de créer des règles qui stimulent la concurrence, l'entrepreneuriat, le commerce et les investissements, de mettre en place un régime solide de protection de la propriété intellectuelle et de l'appliquer scrupuleusement. Si l'on ne protège pas la propriété intellectuelle, de nombreux inventeurs refuseront de transférer ou de partager les nouvelles technologies qu'ils ont mises au point.

S'agissant de relier le débat sur le transfert des technologies au programme de développement pour l'après-2015, il importe de rappeler clairement que le rapport transmis par le Groupe de travail ouvert (A/68/970) n'est pas un document consensuel mais un document de travail qui reflète des vues divergentes, y compris pour ce qui est des technologies, question sur laquelle le Groupe ne s'est pas attardé. Nous restons donc disposés à œuvrer, en collaboration avec tous nos collègues, à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 dans le contexte des discussions sur le financement du développement et de tout effort de suivi de ces dialogues, et ce, afin d'avoir des débats de fond productifs qui nous aideront à aller de l'avant.

Mme Carayanides (Australie) (*parle en anglais*) : Je remercie les Représentants permanents du Brésil et de la Suisse de leur travail en tant que coprésidents sur cette question. L'Australie reste déterminée à poursuivre les discussions sur la facilitation du transfert des technologies en application de la résolution 68/310, qui vient d'être adoptée.

Nous signalons que le mandat autorisant la poursuite des discussions est axé sur la question des technologies respectueuses de l'environnement, et si nous n'ignorons pas le contexte de négociation de l'après-2015, nous estimons qu'elles n'englobent pas la facilitation technologique au sens large. Nous estimons également que la propriété intellectuelle ne constitue ni une barrière ni un obstacle au transfert de technologie ou à la facilitation technologique. Au contraire, elle est essentiel à la mise au point de technologies nouvelles et novatrices. La mise en place d'environnements nationaux favorables aux investissements et à

l'innovation est le meilleur moyen de renforcer les capacités technologiques des pays, et l'application par les États des normes et règles internationales en matière de propriété intellectuelle encouragera l'investissement, mais aussi le renforcement des capacités et la mise au point de technologies au niveau local. Nous espérons par conséquent qu'au cours des travaux de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale nous trouverons des moyens d'aider tous les États à avoir accès aux technologies existantes.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question. Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 19 a) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 29 de l'ordre du jour (*suite*)

Rapport du Conseil de sécurité

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée a examiné le point 29 de l'ordre du jour, conjointement avec le point 123 de l'ordre du jour intitulé « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes », de sa 46e à sa 49e séance plénière ainsi qu'à sa 56e séance plénière, les 7, 8 et 21 novembre 2013, respectivement.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note du rapport du Conseil de sécurité publié sous la cote A/68/2?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 29 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Points 14 et 118 de l'ordre du jour (*suite*)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Le Président (*parle en anglais*) : J'appelle l'attention des membres sur la nécessité qu'un accord sur le texte négocié du projet de résolution sur l'organisation du sommet des Nations Unies en vue de l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 intervienne le plus tôt possible à la soixante-neuvième session. J'espère que la version définitive de ce document sera prête rapidement afin que l'Assemblée puisse passer au travail préparatoire requis pour la tenue du sommet. À cet égard, je vais transmettre la version actuelle du texte au Président de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale afin que son examen puisse se poursuivre et qu'il soit publié en tant que document à distribution limitée sous une cote « L ».

À ce stade, je tiens à remercier sincèrement l'Ambassadeur Petersen, du Danemark, et l'Ambassadeur Aisi, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, cofacilitateurs des consultations informelles sur ce processus, de leurs efforts dévoués à la tête des négociations pendant la présente session.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen des points 14 et 118 de l'ordre du jour.

Point 38 de l'ordre du jour

La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 2e séance plénière, le 20 septembre 2013, l'Assemblée a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante-huitième session. Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de renvoyer l'examen de cette question à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite renvoyer l'examen de cette question et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-neuvième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je également considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 38 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 39 de l'ordre du jour

Question de l'île comorienne de Mayotte

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 2e séance plénière, le 20 septembre 2013, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire cette question à son ordre du jour, étant

entendu qu'elle ne serait pas examinée jusqu'à nouvel ordre.

En rapport avec cette question, j'ai reçu de la Mission permanente des Comores auprès de l'Organisation des Nations Unies une note verbale datée du 15 mai 2014 demandant l'inscription de cette question à l'ordre du jour provisoire de la soixante-neuvième session.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite inscrire la question intitulée « Question de l'île comorienne de Mayotte » à l'ordre du jour provisoire de la soixante-neuvième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 39 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Points 42 à 47 de l'ordre du jour

Question de Chypre

Agression armée contre la République démocratique du Congo

Question des îles Falkland (Malvinas)

La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti

L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraquiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales

Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 2e séance plénière, le 20 septembre 2013, l'Assemblée a décidé d'inscrire les points 42 à 47 à l'ordre du jour de la soixante-huitième session, conformément au paragraphe 4 b) de l'annexe à sa résolution 58/316 du 1er juillet 2004.

Dans cette résolution, l'Assemblée générale a décidé que ces points resteraient inscrits à l'ordre du jour en vue d'être examinés sur notification d'un État Membre.

Ces points ont donc été inscrits à l'ordre du jour provisoire de la soixante-neuvième session.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen des points 42 à 47 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 7 de l'ordre du jour (*suite*)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de poursuivre, je voudrais informer les membres de l'état d'avancement de l'examen du projet de résolution intitulé « Document final : Conférence mondiale sur les peuples autochtones ».

Je crois comprendre que les États Membres souhaitent disposer de davantage de temps pour examiner cette question. À cet égard, je vais transmettre le texte au Président de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale afin que son examen se poursuive et que l'Assemblée puisse se prononcer à la Conférence mondiale sur les peuples autochtones.

Point 85 de l'ordre du jour (*suite*)

L'état de droit aux niveaux national et international

Rapport du Secrétaire général (A/68/213/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : les membres se souviendront qu'à sa 2e séance plénière, le 20 septembre 2013, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point 85 de l'ordre du jour à la Sixième Commission.

Pour que l'Assemblée générale puisse se pencher sur cette question sans délai, puis-je considérer que l'Assemblée souhaite examiner le point 85 de l'ordre du jour directement en séance plénière et passer immédiatement à son examen?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Le rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcement et coordination de l'action des Nations Unies dans le domaine de l'état de droit », présenté en application de la résolution 67/1 du 24 septembre 2012, et publié en juillet 2014, n'a pas été examiné par l'Assemblée au cours de sa présente session.

À cet égard, j'ai reçu des Représentants permanents du Danemark et du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 9 septembre 2014 dans laquelle ils demandent que ce

document soit examiné par l'Assemblée à sa soixante-neuvième session. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite examiner l'additif du rapport du Secrétaire général sur le renforcement et la coordination de l'action des Nations Unies dans le domaine de l'état de droit, distribué sous la cote A/68/213/Add.1, à sa soixante-neuvième session au titre du point intitulé « L'état de droit aux niveaux national et international »?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 85 de l'ordre du jour.

Point 128 de l'ordre du jour

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994.

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que, à sa 2e séance plénière, le 20 septembre 2013, l'Assemblée a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de sa soixante-huitième session.

Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de reporter l'examen de cette question à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reporter l'examen du point 128 de l'ordre du jour et l'inscrire au projet d'ordre du jour de sa soixante-neuvième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je également considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 128 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 129 de l'ordre du jour

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que, à sa 53e séance plénière, le 18 novembre 2013, l'Assemblée a élu M. Koffi Afande, du Togo, membre du Tribunal international pour un mandat commençant le 18 novembre et prenant fin le 31 décembre 2013.

Les membres se souviendront également que, au titre du point 129 de l'ordre du jour, l'Assemblée a adopté la décision 68/416 à sa 72e séance plénière, le 23 décembre 2013.

Je crois comprendre qu'il serait souhaitable d'inscrire le point 129 au projet d'ordre du jour de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite inscrire le point 129 de l'ordre du jour au projet d'ordre du jour de sa soixante-neuvième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je également considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 129 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 149 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que, à sa 2e séance plénière, le 20 septembre 2013, l'Assemblée a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de sa soixante-huitième session.

Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de reporter l'examen de cette question à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reporter l'examen du point 149 de l'ordre du jour et l'inscrire au projet d'ordre du jour de sa soixante-neuvième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je également considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 149 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 153 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que, à sa 2e séance plénière, le 20 septembre 2013, l'Assemblée a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de sa soixante-huitième session.

Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de reporter l'examen de cette question à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reporter l'examen du point 153 de l'ordre du jour et l'inscrire au projet d'ordre du jour de sa soixante-neuvième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je également considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 153 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 175 de l'ordre du jour

Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que, à sa 75e séance plénière, le 7 mars 2014, l'Assemblée a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de sa soixante-huitième session.

S'agissant de ce point de l'ordre du jour, j'ai reçu du Représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre en date du 11 septembre 2014. Le Représentant permanent de la Suède a demandé que l'examen de cette question soit reporté à la soixante-neuvième session de l'Assemblée. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite reporter l'examen de cette question et inscrire au projet d'ordre du jour de sa soixante-neuvième session la question intitulée « Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient »?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 175 de l'ordre du jour?

Point 64 de l'ordre du jour (*suite*)

Rapport du Conseil des droits de l'homme

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 52e séance plénière, le 13 novembre 2013. Les membres se souviendront également que, au titre du point 64 de l'ordre du jour, l'Assemblée a adopté la résolution 68/144 à sa 70e séance plénière, le 18 décembre 2013. Par cette résolution, l'Assemblée a décidé entre autres d'achever l'examen de la résolution 24/24 du Conseil des droits de l'homme avant la fin de sa soixante-huitième session.

À cet égard, j'ai reçu une demande tendant à ce que l'examen de la résolution 24/24 du Conseil des droits de l'homme soit renvoyé à la soixante-neuvième session.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide de renvoyer l'examen de la résolution 24/24 du Conseil des droits de l'homme à la soixante-neuvième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 64 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent faire des déclarations.

M. Townley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous voulons revenir brièvement sur le point 64 de l'ordre du jour dont il a été décidé il y a quelques instants de reporter l'examen à la soixante-neuvième session. Nous voulons simplement qu'il soit pris note de notre préoccupation quant au fait que l'examen de cette question était terminé et que l'Assemblée ne l'a pas repris avant d'adopter cette décision. En outre, il n'a pas été tenu compte d'une motion d'ordre que nous avons présentée avant la décision. Nos vues sur la question de fond sont bien connues, et nous considérons que d'autres consultations auraient dû être organisées sur cette question importante avant la décision d'aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Union européenne.

Mme Kaljulate (Union européenne) (*parle en anglais*) : S'agissant de la décision qui vient d'être prise concernant le point 64 de l'ordre du jour, nous

voudrions qu'il soit pris note du fait que cette décision n'a fait l'objet d'aucun débat, et signaler également que notre position sur cette question est bien connue.

Points de l'ordre du jour restant à l'examen durant la soixante-huitième session de l'Assemblée générale

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle maintenant aux délégations que les points de l'ordre du jour ci-après, sur lesquels l'Assemblée s'est prononcée lors de séances antérieures, restent à l'examen durant la soixante-huitième session de l'Assemblée générale : les points 9, 10, 14 à 16, 18, 19, 19 b), 19 h), 21, 21 d), 22 b), 23, 30, 33 b), 35, 36, 63, 70, 70 a) à d), 85, 111, 112, 114, 114 b), 115, 115 a), 116, 116 h), 118, 121, 124, 125, 131 à 135, 137 à 148, 150 à 152, 154 à 165 et 176.

Comme les membres le savent, ces points sont inscrits à l'ordre du jour provisoire de la soixante-neuvième session de l'Assemblée, à l'exception du point 33 b) de l'ordre du jour intitulé « Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits »; du point 70 d) de l'ordre du jour intitulé « Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl »; du point 133 de l'ordre du jour intitulé « Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 » et du point 134 de l'ordre du jour intitulé « Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 ».

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite inscrire les points 9, 10, 14 à 16, 18, 19, 19 b), 19 h), 21, 21 d), 22 b), 23, 30, 35, 36, 63, 70, 70 a) à c), 85, 111, 112, 114, 114 b), 115, 115 a), 116, 116 h), 118, 121, 124, 125, 131, 132, 135, 137 à 148, 150 à 152, 154 à 165 et 176 de l'ordre du jour au projet d'ordre du jour de la soixante-neuvième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen des points 9, 10, 14 à 16, 18, 19, 19 b), 19 h), 21, 21 d), 22 b), 23, 30, 33 b), 35, 36, 63, 70, 70 a) à d), 85, 111, 112, 114, 114 b), 115, 115 a), 116, 116 h), 118, 121, 124, 125, 131 à 135, 137 à 148, 150 à 152, 154 à 165 et 176 de l'ordre du jour de la présente session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je me félicite de ma présence, ici, alors que s'achève la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, dans cette magnifique salle de l'Assemblée générale qui vient d'être si élégamment rénovée. J'exprime ma gratitude à tous ceux qui ont œuvré sans relâche à cette entreprise, ainsi qu'aux États Membres pour la patience et persévérance dont ils ont fait preuve dans l'attente de la réouverture de l'Assemblée. L'ouverture officielle de cette salle aura lieu le 24 septembre. D'ici là, j'aimerais faire une remarque personnelle concernant le Président de l'Assemblée générale.

Monsieur le Président, je crois qu'il vous revient le privilège de présider, au moins une journée, cette salle si élégamment rénovée. Vous m'avez souvent dit que vous regrettiez d'être le seul Président de l'Assemblée générale dans l'histoire des Nations Unies qui n'ait pu s'asseoir dans le fauteuil présidentiel approprié. Ainsi vous présidez l'Assemblée dans cette salle pour la première et dernière fois. Vous laissez un legs important au travers de votre présidence, et je vous remercie de votre patience.

Nous arrivons au terme d'une année cruciale, marquée par le travail et les progrès. Je rends hommage au Président de l'Assemblée générale, l'Ambassadeur John Ashe, pour son rôle de premier plan et tiens à lui exprimer ma profonde admiration pour sa vision et son engagement. Tout au long de sa présidence, il a montré l'exemple, s'employant de son mieux à veiller à ce que les travaux de l'Assemblée générale se déroulent d'une manière optimale, performante et dans les délais impartis. Il est certainement l'un des présidents de l'Assemblée les plus ponctuels dans l'histoire des Nations Unies, et je tiens à nouveau à vous remercier infiniment, Monsieur le Président, d'avoir montré l'exemple.

Je tiens également à exprimer ma reconnaissance aux Vice-présidents, aux Présidents des commissions et à tous ceux qui ont joué un rôle déterminant dans la réussite des travaux de l'Assemblée en ces temps difficiles. Cette année a été riche en événements. Nous avons commencé avec un ordre du jour chargé et des tâches complexes – contribuer à réunir les conditions de la réussite en 2015 des objectifs du Millénaire pour le développement, du programme de développement de l'après-2015 et d'un nouvel accord efficace sur le climat d'ici à la fin de l'année prochaine. Nous avons également été confrontés à de nombreuses crises mondiales qui

ont paralysé le Conseil de sécurité, mais auxquelles l'Assemblée générale a su répondre.

Monsieur le Président, tout au long de cette année, vous avez dirigé avec clairvoyance nos discussions globales en vue de parvenir à des solutions constructives. Originaire d'une petite île, vous êtes venu à l'ONU doté d'une grande aptitude à travailler avec les autres pays. Vous avez utilisé votre formation d'ingénieur pour réaliser le consensus. Vous avez concrétisé votre attachement de longue date au développement durable. Le rôle de premier plan que vous avez joué en tant que coprésident de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 a jeté les bases de nos délibérations sur les objectifs de développement durable.

Quand le monde a perdu un des dirigeants qui l'a le plus inspiré, le Président Nelson Mandela, l'Assemblée générale s'est réunie pour lui rendre hommage lors d'une séance spéciale (voir A/68/PV.61). Grâce aux efforts et aux initiatives du Président et de l'Assemblée,

l'ONU ne cessera d'honorer et de se souvenir de Madiba par l'entremise du Prix Nelson Rolihlahla Mandela des Nations Unies.

C'est sous votre autorité, Monsieur le Président, que l'Assemblée générale a tendu la main au monde entier, allant même jusqu'à répondre aux questions envoyées par le biais des réseaux sociaux lors des débats thématiques et des événements de haut niveau. Et surtout, je crois que cette session de l'Assemblée générale a vraiment permis de préparer le terrain pour le succès du programme de développement de l'après-2015, grâce notamment à des débats thématiques importants et à d'utiles manifestations de haut niveau. Les États Membres et la société civile se sont réunis pour débattre au sein du Groupe de travail ouvert sur les objectifs du développement durable et du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable. Les progrès ont été favorisés par le dialogue sur le mécanisme de facilitation technologique et le cadre de responsabilité.

Je salue toutes les mesures que vous avez prises. Elles auront une incidence positive sur notre avenir collectif à long terme, de même que vos efforts, Monsieur le Président, pour revitaliser les travaux de l'Assemblée générale afin qu'elle soit plus réactive et réponde plus efficacement aux besoins et aux exigences des États Membres. Une fois encore, je remercie tous ceux ici présents qui ont participé à cette soixante-huitième session. Je compte sur le leadership du futur Président, S. E. M. Sam Kutesa, dans l'accomplissement de sa tâche au cours de l'année à venir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

J'aimerais maintenant faire une déclaration de clôture et, comme on peut l'imaginer, je le ferai de la tribune pour la première et dernière fois.

Nous sommes arrivés au terme de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, et c'est la dernière fois que j'ai l'insigne honneur de m'adresser à l'Assemblée en qualité de Président. Tandis que je parcours du regard cette salle, je me sens très honoré d'apercevoir tant d'amis et de collègues avec qui j'ai travaillé dans cette même salle – pas cette salle flambant neuve, on l'aura compris – dans un effort commun pour relever les défis mondiaux. Ceux ici qui me connaissent très bien savent que je suis quelqu'un de concis. Aussi, j'aimerais dire au revoir et bonne chance et en avoir ainsi terminé avec mon discours d'adieu.

Après réflexion, qu'il me soit permis de partager quelques remarques supplémentaires avec l'Assemblée alors que je m'apprête à céder mon fauteuil à mon très compétent successeur, l'ancien Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda, S. E. M. Sam Kutesa, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session.

Nous sommes loin aujourd'hui de ce jour de juin 2013 où j'ai effectué – je les ai comptés – 33 pas de la place occupée par mon pays jusqu'à la tribune pour recevoir les acclamations de l'Assemblée en tant que Président de sa soixante-huitième session. Comme le Secrétaire général vient de le souligner, nous siégeons dans une salle rénovée qui ne ressemble en rien à celle dans laquelle j'ai reçu ces acclamations. Mais au bout du compte, le travail que nous avons accompli ensemble n'a été ni temporaire ni précaire. Nous avons pris des décisions qui, je l'espère, seront pérennes. J'aimerais remercier mes collaborateurs du plan-cadre d'équipement à qui je dois d'être aujourd'hui devant l'Assemblée. En fait, pour parler franchement, ils ont été ma planche de salut. Le facteur temps, comme on dit, revêt vraiment une importance cruciale.

Je rappelle que bien des personnes ici présentes – qui sont toujours mes amis – m'ont dit à plusieurs reprises, tout au long de la présente session, que je pourrais très bien entrer dans l'histoire en tant que premier Président de l'Assemblée générale à n'avoir jamais siégé à cette tribune. À eux, mes amis, je dis

qu'ils se trompés. Je suis ici, bien vivant et en couleur, le dernier jour de ma présidence. Sans leur aide, je n'aurais pu être ici. C'est la raison pour laquelle, malgré les embûches qu'ils ont semées sur ma route, ils restent mes amis.

Toutefois, une question demeure – et elle est justifiée : qu'ai-je fait des possibilités que les États Membres m'ont offertes? Je vais tâcher de répondre à cette question.

En ce jour de juin 2013, j'ai demandé aux États Membres de se joindre à moi dans une démarche consistant à se détourner des préoccupations de l'heure en matière de paix et de sécurité pour aborder un autre pilier des Nations Unies : le développement (A/67/PV.87). Plus précisément, je leur ai demandé de se joindre à moi pour jeter les bases du programme de développement de l'après-2015. Y suis-je parvenu? Eux seuls peuvent répondre à cette question. Revenant sur la soixante-huitième session, les États Membres se rappelleront que, ce jour-là, je leur ai dit que j'organiserai six débats thématiques et manifestations de haut niveau et que je donnerai la possibilité à chacun, y compris à eux-mêmes, de dire ce qu'il souhaite voir se réaliser dans le cadre du programme de développement de l'après-2015. Les États Membres m'ont fait une confiance aveugle. De cela, je leur suis infiniment reconnaissant. Nous avons pu avoir un véritable débat avec toutes les parties prenantes, y compris la société civile. Pour la toute première fois, ils ont pu éprouver le sentiment qu'ils faisaient partie d'un voyage que la communauté internationale était sur le point d'entreprendre.

Nous pourrions utiliser les paramètres habituels dont on se sert pour mesurer le succès, c'est-à-dire les chiffres. Je pourrais dire aux États Membres que, pendant la soixante-huitième session, l'Assemblée a adopté 300 résolutions et pris quelque 80 décisions. Cependant, les chiffres ne reflètent jamais une histoire en son entier. Nous savons que, dans le contexte des Nations Unies, l'histoire tout entière n'est jamais « tout entière » et que ce n'est jamais l' »histoire ». Le monde est bien plus complexe que cela. Regardons au-delà des chiffres.

Dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, la possibilité nous est offerte de mettre au point, de façon collective, un processus participatif et ouvert dont l'objectif principal est l'élimination de la pauvreté extrême. Cette entreprise n'est pas simple, elle appellera un effort collectif. Elle exigera des États Membres, au sein d'une instance intergouvernementale comme celle-ci, qu'ils s'attaquent au cœur du problème.

Toutefois, la communauté internationale ne peut agir seule, comme Rio-20 l'a justement montré. Elle a besoin de partenaires, qu'elle trouvera au sein de la société civile et du secteur privé. Si nous voulons que notre entreprise soit couronnée de succès, elle doit faire preuve d'un esprit de conciliation car, quel que soit l'accord auquel elle parviendra, la communauté internationale aura besoin de partenaires pour l'aider à mettre en œuvre ce programme. Cela exigera que nous opérions un changement radical, que nous nous écartions des normes et de la façon dont nous travaillons habituellement. Nous sommes sur le point de façonner un nouveau modèle. Nous allons devoir nous écarter de la norme.

Il appartiendra aux États Membres de prendre des engagements, mais ils auront besoin de partenaires pour les aider à les concrétiser. En effet, le programme de développement durable qu'ils examinent est radicalement différent de celui qui avait été envisagé à l'origine en 1992. Si des défis considérables nous attendent, des possibilités s'offrent à nous. Il va nous falloir, littéralement, nous atteler à la tâche.

Dans cette entreprise, la communauté internationale devra accorder une attention particulière aux groupes les plus vulnérables. Sur le plan social, cela inclura de façon certaine les femmes et les jeunes. Depuis trop longtemps, les femmes sont traitées comme des citoyens de seconde classe. Dès aujourd'hui et à l'avenir, nous espérons que ce ne sera plus jamais le cas parce que si, en effet, elles représentent 50 % de la population mondiale et donnent naissance à l'autre moitié, nous ne pouvons plus les ignorer. Elles doivent être des partenaires à part entière dès à présent.

S'agissant de l'avenir, nous devons inclure les jeunes, pas simplement en leur disant que nous le planifions pour eux. Ils doivent participer à cette planification parce qu'en définitive, cela les concerne. Ils hériteront de la Terre. Ils doivent par conséquent faire partie intégrante du travail de la communauté internationale dès lors qu'elle élabore ce nouveau programme.

Les États Membres ont réalisé bien d'autres avancées au cours de la soixante-huitième session. C'est ainsi qu'ils ont achevé avec succès le quatrième examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale et assisté

au lancement du tout premier portail Internet des Nations Unies à l'intention des victimes du terrorisme.

Dans les domaines social, humanitaire et culturel, nous avons assisté également à plusieurs réalisations importantes. Il y a eu la Déclaration de haut niveau, qui a été le fruit d'un dialogue de haut niveau sur la migration et le développement (résolution 68/4). Il y a eu l'engagement politique renouvelé de nos dirigeants de lutter contre les menaces majeures sur les plans économique, social et de la santé que font peser les maladies non transmissibles (résolution 68/300), suivi de l'appel en faveur d'approches multisectorielles renforcées pour la prévention et la maîtrise de ces maladies. Nous sommes parvenus à un consensus dans les négociations sur le renforcement et l'amélioration du fonctionnement effectif de l'ensemble des organes conventionnels chargés des droits de l'homme, ce qui a permis la conclusion heureuse de deux années de longues consultations.

Comme vient de le souligner le Secrétaire général, les États Membres ont décidé de créer le Prix Nelson Rolihlahla Mandela afin de rendre hommage à la vie et au legs extraordinaires d'un des plus grands hommes d'État humanitaires que le monde ait connu. Ce prix sera non seulement une évocation concrète du service qu'il a rendu à l'humanité, mais aussi une puissante source d'inspiration pour tous ceux qui œuvrent inlassablement à l'amélioration du bien-être de l'homme et qui affrontent avec courage la haine, la répression et la violence.

Nous avons également assisté au dévoilement de l'œuvre primée pour le mémorial permanent dédié aux victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Avec la proclamation par l'Assemblée de 2015-2024 Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, qui doit avoir lieu immédiatement après le débat général de la soixante-neuvième session, les descendants de près de 20 millions d'Africains qui ont été vendus comme esclaves peuvent désormais se tourner vers l'ONU pour reconstruire le récit et les conséquences de cet événement et découvrir comment l'aborder par de nouvelles approches constructives.

Un de mes objectifs, à la soixante-huitième session, était d'avancer dans la revitalisation et la réforme de cette institution qui est la nôtre, et je suis heureux que nous ayons pu accomplir quelques progrès dans ce domaine, avec l'adoption d'une nouvelle résolution ambitieuse sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (résolution 68/307), l'inauguration du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, l'adoption d'une résolution sur la réforme et le renforcement du Conseil économique et social (résolution 68/1), et l'adoption d'un dispositif de mobilité pour le personnel de l'ONU (résolution 68/265). Nous disposons maintenant de nouveaux outils destinés à rendre l'ONU plus pertinente, plus réceptive et plus efficace.

Nous devons continuer de suivre la voie de la réforme, et ce, plus pour ce qui est de la question épineuse de la réforme du Conseil de sécurité. S'il serait imprudent de sous-estimer les problèmes qui empêchent l'ouverture d'un cycle de négociations véritables sur la réforme du Conseil de sécurité, nous ne devons néanmoins jamais nous détourner de cette voie. En effet, si nous voulons que l'ONU soit vraiment représentative et reflète pleinement sa composition actuelle, et non celle des décennies passées, nous devons, à bref délai, nous atteler réellement à cette tâche. À cet égard, j'espère que les États Membres s'efforceront de profiter de la dynamique relative obtenue à la présente session pour saisir les occasions qui pourraient se présenter pendant la session à venir et celles qui suivront.

J'ai souvent constaté qu'un homme – ou une femme – peut être originaire d'une île mais n'en est jamais une. Dans un monde de plus en plus interdépendant, aucun homme ni aucune femme prenant part à un effort collectif ne peut vraiment dire qu'il ou elle agit seul(e). Je voudrais donc remercier les Vice-Présidents de la soixante-huitième session de l'Assemblée, qui m'ont aidé à conduire les travaux de la présente session, ainsi que les présidents et coprésidents qui ont pris en charge des questions importantes et nous ont permis d'avancer dans nos travaux, et de respecter le calendrier. Le temps, c'est de l'argent. Je remercie également les nombreux facilitateurs et cofacilitateurs qui ont aussi appuyé ces efforts.

Je me dois de prendre un moment pour saluer le Secrétaire général, qui ne cesse de diriger notre Organisation avec compétence, dévouement et un vrai sens de l'autodérision; avec des ressources qui diminuent et un programme qui, lui, croît de façon exponentielle, le tout alors que le monde est accablé chaque jour par de nouvelles crises et des problèmes qui semblent insurmontables. Je le remercie ainsi que l'ensemble de son cabinet pour tout l'appui qu'ils nous ont apporté, à mon équipe et à moi, depuis le premier jour. Je suis sensible également à l'appui que m'a apporté l'ensemble du Secrétariat, en particulier le Département de la

gestion, le Département des affaires économiques et sociales et le Département de l'information. Tout au long de mon mandat, un département, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, et son secrétaire général adjoint, M. Gettu, ont fourni un appui sans faille au Bureau du Président de l'Assemblée générale. Quels que soient les progrès que nous avons accomplis, ils y ont contribué.

À mon équipe de rêve – les hommes et les femmes du Bureau du Président de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, dont le professionnalisme, le travail acharné et le dévouement ont rendu possible tous ce que nous avons réalisé à la présente session – à chacun d'eux, je dis simplement : « merci ».

Alors que mon mandat s'achève, mon plus grand espoir est que nos travaux pourront donner aux filles et garçons d'aujourd'hui les moyens de réaliser leurs rêves et d'apporter les changements qu'ils veulent voir dans le monde, un monde qui soit enfin sans distinction de sexe. Chacun d'entre nous a un rôle à jouer pour qu'il en soit ainsi. Au moment où je fais mes adieux et passe le relais à mon successeur, je tiens à lui souhaiter, ainsi qu'à son équipe, plein succès à la soixante-neuvième session. Mon moment est passé, et je tiens à remercier tout le monde d'en avoir fait un moment mémorable.

Point 2 de l'ordre du jour (*suite*)

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite à présent les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Clôture de la soixante-huitième session

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de clore la session, j'invite à la tribune le Président élu de l'Assemblée générale pour la soixante-neuvième session, S. E. M. Sam Kutesa, afin de lui remettre le marteau.

Je déclare close la soixante-huitième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 16 h 15.